



Don manuel 80 ans

Par Boya

Bonjour,

Mon père de 80 ans(81 ans le 15/12/41) souhaite me faire un don manuel exonéré dans la limite de 31865? mais selon les infos sur internet on parle de "être âgé de moins de 80 ans" ou "ce n'est plus exonéré si vous avez plus de 80 ans".Pouvez-vous me confirmer si le don de mon père sera exonéré?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/dons-exoneres]https://www.impots.gouv.fr/particulier/dons-exoneres[/url]

Vous devrez payer les taxes car il a plus de 80 ans.

Par yapasdequoi

Complément :

Avez-vous déjà bénéficié de l'exonération de 100 000 euros depuis moins de 15 ans ?

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/calcul-et-paiement-des-droits]https://www.impots.gouv.fr/particulier/calcul-et-paiement-des-droits[/url]

Par Boya

Bonjour

Il n'a pas encore 81 ans!

Pour vous à 80 ans et 1 jour on a plus de 80 ans?ce n'est 0as à 81 ans?

Cordialement

Par yapasdequoi

80 ans c'est pas 81.

Ce n'est pas moi qui décide, c'est sa date de naissance.

Demandez à votre centre des impôts.